



CAPD
28 mai 2013

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs, le paritarisme a institué depuis plus de cinquante ans un dialogue entre les différents étages de notre grande maison. Ce dialogue, s'il est parfois crispé ou discordant, sait aussi être, en certaines occasions, constructif.

Les négociations sur la carrière des personnels ouvertes par notre ministre sonnent comme une marque d'attention attendue depuis fort longtemps.

Le Syndicat des Enseignants de l'Unsa fait le vœu que la période qui s'ouvre marque le début du temps des personnels.

Ce temps est peut-être celui au cours duquel l'école ne sera plus soupçonnée d'être responsable de – presque – tous les maux de notre société.

Ce temps est peut-être celui au cours duquel l'engagement de milliers de nos collègues dans leur mission éducative sera plutôt vu comme le ciment qui prévient notre société d'un délitement complet.

Puisque nous sommes réunis en cette instance pour parler du mouvement des personnels, le SE-Unsa tient à rappeler à quel point les questions que nous aborderons peuvent être cruciales pour beaucoup d'entre eux.

Le mouvement départemental suscite de nombreux espoirs aussi bien d'un point de vue professionnel que d'un point de vue personnel : espoir de ne plus passer des heures pour se rendre sur son lieu de travail, espoir d'exercer sur une école ou un niveau que l'on a véritablement choisi, espoir de pouvoir inscrire son travail dans la durée au sein d'une même équipe, espoir, après parfois plus de dix ans d'une patiente attente, que le provisoire fasse enfin place au définitif, que le poste fractionné fasse enfin place au poste entier.

Nul d'entre nous, ici, n'est magicien et il ne sera donc pas possible de donner autant de bonheur qu'il y a d'espoir.

Mais, en tant que personnes de bonne volonté, nous pouvons, par contre, faire en sorte que ces opérations se déroulent de la manière la plus transparente et la plus juste possible.

Un hommage appuyé est à rendre, ici, à la division du personnel qui se démène depuis maintenant des semaines pour tendre vers cet objectif commun. Leur travail patient et déterminé, leur écoute, leur disponibilité ont permis de résoudre de nombreux problèmes.

Pour le SE-UNSA, le barème ne doit pas être le dictat absolu. La prise en compte de situations individuelles (médicales, sociales) -parfois insoutenables- est une nécessité absolue de même que certaines situations d'écoles méritent une attention toute particulière.

A ce niveau, il nous semble judicieux de prendre en compte le travail du groupe RH et de regarder le mouvement des personnels dont nous avons évoqué le cas. Nos préconisations en terme de mouvement ont-elle été retenues.

Il nous semble aussi plus qu'utile de nous interroger sur la règle concernant l'attribution des postes d'occitan.

La règle modifiée en 2013 énonce « *En ce qui concerne les postes fléchés « langues régionales » ils seront attribués en priorité aux professeurs des écoles issus du concours langue régionale, puis aux enseignants qui disposent de l'habilitation. »*

Pour rappel, en 2012, la règle était : « *Les postes fléchés « langues » seront attribués à titre définitif aux enseignants qui disposent de l'habilitation à enseigner la langue offerte dans l'école. »*

Cette nouvelle règle permet qu'un professeur :

- ayant eu le CRPE avant 2002 (naissance du CRPE spécial occitan),
- possédant l'habilitation,
- enseignant en classe bilingue depuis 11 ans,

passé (en terme de mouvement) après un professeur venant d'obtenir le CRPE spécial occitan.

Cette nouvelle disposition, permet aussi qu'un professeur venant d'obtenir le CRPE spécial occitan soit prioritaire (en terme de mouvement) sur un professeur expérimenté devenu conseiller pédagogique occitan après avoir enseigné plusieurs années en classe bilingue avec l'habilitation, et qui souhaite reprendre une classe occitan.

Comment motiver les professeurs en place à se former, à s'investir dans la filière occitan si l'on n'est pas capable ni de reconnaître, ni de valider les acquis de leur expérience.

Nous demanderons l'abrogation de cette règle et souhaitons dès aujourd'hui voir revisiter le mouvement en fonction de nos arguments. La CAPD a commis une erreur, nous souhaitons la réparer.

Nous évoquerons une situation dans l'ASH qui nous pose problème au cours de la CAPD.

En ce qui concerne le passage à la hors classe, autre sujet important de cette CAPD, nous déplorons cette année encore, le faible ratio de 2%. Mais nous nous réjouissons que le ministre ait porté à l'ordre du jour des négociations de carrière un des mandats du Se-Unsa d'augmenter ce ratio pour le faire converger vers celui des certifiés (soit 7%).

Après ces points importants qui nous ont semblé devoir requérir toute votre attention, Monsieur le Directeur Académique, nous finirons par quelques interrogations.

- Inéat/Exeat, où en est-on ?

- Absence de formation PES dans l'Aveyron en 2012-2013, que propose-t-on aux 5 collègues ? Possibilité d'échanges dans l'académie ?

- Y aura-t-il des postes réservés aux T1

- Y aura-t-il des possibilités d'échange de scolarité ?

- Quelle organisation pour la formation initiale et continue l'année prochaine ?

Permettez-nous de conclure cette intervention par une remarque.

Nous croyons que certains dispositifs mériteraient d'être revisités. Nous voulons parler de la commission des maintiens qui crée du doute, de l'incompréhension, de l'insatisfaction ainsi que du PPRE passerelle qui engendre des inquiétudes.

La loi de refondation et toutes les autres évolutions attendues ne se concrétiseront que si elles s'appuient sur des enseignants accompagnés, reconnus et respectés. Cela passe par le retour à la confiance dans leur professionnalisme et leurs capacités à expertiser, à innover.

Yves Le Poëc

Secrétaire école Se-Unsa 81